



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.85/L.72 (Abstract)
8 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
New York, 25 août-3 septembre 1992
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

NORMALISATION NATIONALE

Normalisation nationale des noms géographiques au Japon

Document présenté par le Japon**

Résumé

Deux organismes gouvernementaux spécialisés en cartographie, l'Institut de géographie et le Service d'hydrographie du Bureau de la sécurité en mer, s'occupent de recueillir et de traiter les noms géographiques en vue de les inscrire sur leurs cartes géographiques et marines.

Afin d'uniformiser les noms employés par ces deux organismes, le Comité mixte chargé de la normalisation des noms géographiques se réunit une ou deux fois par an.

Les noms des divisions administratives et des centres de peuplement font l'objet de lois et règlements et leur orthographe et leur prononciation sont clairement définies. Dans ces conditions, le Comité a concentré tous ses efforts de normalisation sur les noms de détails topographiques naturels et sur les noms de lieux traditionnels.

* E/CONF.85/1/Rev.1.

** Etabli par le Gouvernement japonais.